### Mort de la victime de l'accident d'auto du Cateau

Nous avons relaté l'accident d'auto survenu jeudi, dont fut victime Mme Caffiaux, âgée de 57 ans, atteint par une auto qui dérapait par suite de l'éclatement de deux pneus.

Mme Caffiaux, qui avait subi l'opération du trépan, est morte vendredi.

### Un mineur succombe sous un éboulement aux mines de Bruay

A la fosse n° 2 bis des mines de Bruay, un ouvrier, M. Bocquet, 24 ans, était occupé, samedi, vers huit heures, à l'abattage du charbon quand un caillou d'environ 80 kilos se détacha du plafond et vint briser la tête du malheureux. Il laisse une veuve et deux enfants.

### Un incendie détruit un baraquement à Lestrem

Le feu a complètement détruit un baraquement servant d'atelier et appartenant à M. Legrand, mécanicien, à Lestrem. Une vingtaine de bicyclettes, des motos, des accessoires pour cycles, des cuisinières, etc., furent détériorés par le feu.

### Sortant de prison en Belgique, ils sont victimes d'un escroc à Valenciennes

Les nommés Gabriel Malanger, 31 ans, cuisinier, originaire du Congo, et Jean Duffaik, 35 ans, journalier tchécoslovaque et une douzaine d'autres individus, sortis de prison à Merxplas, près de Bruxelles, avaient été refoulés vers la frontière française.

Malanger et Duffaik, échoués à Valenciennes, se trouvaient, à 14 h., en compagnie d'un ex-détenu, sur un banc de jardin. Les premiers n'ayant pas d'argent français, l'inconnu s'offrit à leur en procurer.

Malanger remit 21 fr., et Duffaik 498 francs d'argent belge. Ils attendirent vainement jusqu'à 18 h. le retour de leur complaisant compagnon d'infortune. Celui-ci ne revenant pas, ils comprirent qu'ils avaient été victimes d'un escroc et ils portèrent plainte au commissariat.

## AISNE

### Une auto dérape et se retourne trois fois près de Laon

A la sortie de Laon, route de Chambry, peu après le passage à niveau du chemin de fer, une auto, par suite d'un dérapage, s'est retournée trois fois. Ses occupants, M. Silberschmidt, représentant de commerce, 45, rue Rochechouart, à Paris, et sa femme, ont eu la chance de s'en tirer avec de légères contusions. Leur voiture, par contre, a été fortement endommagée.

## SOMME

### Trois blessés dans une collision d'autos près d'Abbeville

Une automobile conduite par le chauffeur Ernest Riquier, âgé de 45 ans, au service d'un médecin d'Abbeville et dans laquelle se trouvaient Mme de Sauteuil et une autre dame, a heurté au hameau du Petit-Mannay, un camion automobile. Le chauffeur de la voiture a grièvement blessé à la poitrine a été transporté dans une clinique d'Abbeville. Les deux dames souffrent de contusions diverses.

### Un incendie fait 100.000 fr. de dégâts à la Halle aux toiles, à Abbeville

Samedi matin, un incendie a détruit un local à la Halle aux toiles. Les dégâts se montent à 100.000 francs.

## Petite Correspondance

G.D. 13. — 1° Si n'a rien à vous reprocher, il n'obtiendra pas plus la séparation qu'il n'a obtenu le divorce ; 2° Nous croyons qu'il n'y parviendra pas, car la société à laquelle il s'est adressé a sans doute intervdit la revente pour éviter qu'une loi sociale ne devienne un instrument de spéculation. Voyez le directeur de cette société ; 3° Le Président dans l'ordonnance préparatoire à la procédure fixe lui-même la résidence de la femme. — A. H. L. — Il me semble difficile que vous renonciez à la succession puisque vous vous avez touché les espèces. Vous devrez faire une déclaration. En règle générale, les frais funéraires ne sont pas admis en déduction. Voyez cependant le Receveur d'Enregistrement. Quant aux frais de dernière maladie, la loi du 16 avril 1930 (art. 17) en autorise la déduction jusqu'à concurrence d'une somme de deux mille francs. — C. L. G. — Jusque 21 ans, consentement indispensable. De 21 à 25 ans, en cas de refus de consentement, signification par notaire et mariage possible quinze jours francs après cette notification. A partir de 25 ans, liberté complète. — B. M. 103. — Votre loyer est déjà assez élevé pour comprendre la majoration de juillet. — S. I. R. — Nous ne donnons pas d'adresses particulières. — No 55. — Si vous résidez en France, vous pouvez obtenir par décret votre réintégration dans la qualité de française (Nous supposons que vous êtes marié avant le 10 août 1927). Demande sur papier timbré adressé au Ministère de la Justice mais déposée à la Préfecture. Vous devrez fournir tous documents et actes de l'état-civil qui vous seront réclamés à ce moment. Les droits s'élèvent à 699 francs, mais des remises totales ou partielles peuvent être accordées sur leur demande aux postulants ayant des titres à cette faveur ou auxquels l'insuffisance de leurs ressources ne permet pas d'acquitter les droits entiers. — Follu d'Orient. — Pour une maison à usage de simple habitation, le loyer dans votre cas, sera en juillet de 50,15.

— Lilloïs embêté. — En juillet, le loyer devra être de 79,65. S'il y a sous-location, la majoration à ajouter de ce chef doit être égale à 30% de la valeur locative de 1914 des locaux sous-loués, mais nous vous signalons que certains juges de paix estiment que dans un cas semblable à celui que vous indiquez, il n'y a pas de véritable sous-location. — Lemay-Mouvaux. — Les décisions paraissent au Journal officiel ; elles font très probablement l'objet de notifications individuelles. Vous pouvez adresser une demande de renseignements au Ministre de la Guerre, 14, rue Saint-Dominique à Paris. — Gêo ennuyé. — Demande sur papier timbré au Ministre de la Justice, mais déposée à la Préfecture. Les droits sont de 1299 frs. ; il peut en être fait remise partielle ou même totale sur demande de l'intéressé, notamment quand celui-ci a des ressources insuffisantes. En raison de votre situation spéciale nous ne pouvons nous prononcer sur la question de vos futures obligations militaires. — D. G. Roubaix. — Nous ne pouvons intervenir dans ces questions de partage alors surtout que nous ne connaissons pas le régime matrimonial des époux. — J. B. ennuyé. — Les frais ont été exposés par suite de votre défaillance momentanée et ce n'est pas parce que le prêteur a consenti à ne pas faire valoir cette défaillance pour exiger le paiement total immédiatement qu'on peut présumer qu'il a renoncé à demander le remboursement des frais occasionnés par votre faute. Il faudrait cependant voir dans quelles conditions l'acte de prêt régissait cette situation.

L. L. J. 1931. — Respectivement avec le forfait pour les charges, ces loyers seraient de 84 frs., 98 frs., 112 et 126 frs. En juillet, majoration de 15% du loyer de 1914, soit 4,50 ou 5,25 ou 6 ou 6,75. Nous supposons qu'il s'agit non de locaux professionnels ou commerciaux, mais de locaux de simple habitation. — G. P. D. — L'héritière aura les mêmes droits et les mêmes obligations que le défunt. Vous ne nous dites pas ce qu'elle entend faire de l'immeuble. Nous ne pouvons passer en revue toutes les hypothèses et vous énumérer les cas où le paiement d'une indemnité est obligatoire ; mais, par exemple, (ce n'est pas le seul cas), si l'héritière reprend pour habiter bourgeoisement, pas d'indemnité à payer. Attendez le vote du projet de loi modifiant le régime de la propriété commerciale, à moins que vous ne recevies un congé ou que vous approchiez des dix-huit mois précédant la fin du bail, car il ne faut pas dans l'attente d'une loi négliger les prescriptions d'une loi en vigueur. — Malheureux réservisto. — Nous supposons qu'il ne s'agit pas d'une maison de commerce. Votre loyer actuel comprend déjà (et bien au delà) la majoration de juillet prochain. — Père et mère bien ennuyés. 13. — Vous n'avez pas à demander la prorogation ; elle vous est accordée d'office par la loi. Si le propriétaire célibataire veut reprendre la maison, il faut qu'il ait un prétexte (par exemple 70 ans, infirme, etc...) S'il n'a pas de prétexte il ne pourra pas reprendre l'immeuble avec vous avec trois enfants habitant

## Chronique de l'Enseignement

### LES EXAMENS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE, A LILLE

**BREVET SUPERIEUR**
**DEUX CERTIFICATS**
**Session des jeunes filles**

Reçues définitivement :
Cornavin Simone (A.B.), Rossignol Andrée (A.B.), Denecker Geneviève.

**BREVET SUPERIEUR**

Reçues définitivement :
Drouchon Marie-Angès (A.B.), Govaere Yvonne, Melis Marguerite (A.B.), Delgatte Marie-Joséphe, Germiny Louise (A.B.), Ducoumin Marie (A.B.).

**CERTIFICAT D'APOLOGETIQUE**

Patrzemieux Odette, Dilligent Marie-Thérèse (A.P.), Dhellemmes Marie-Clotilde (A.B.), Quesnoy Agnès (A.B.), Denis Raymonde, Hans Paulette.

**BREVET SUPERIEUR**
**Certificat d'Histoire et Ecriture Sainte**

Reçues définitivement :
Leroux Marcelle, Duchâtelet Marie-Madeleine, Faure Marie, Gregnac Rosine, Droulers Jeanne, Crombes Jacqueline (A.B.), Fromont Elisabeth, Provost Elisabeth, Dewintre Marguerite (B.), Loosfeldt Marie-Renée (A.B.), Prom Alice (A.B.), Verhée Jeanne, Delattre Anne-Marie (A.B.), Despret Paule (A.B.), Leleine Marie-Angès (A.B.), Surmont Geneviève, Loudreça Pauée, Burie Andrée (A.B.).

**Session des jeunes gens**

Reçu définitivement : Wouts Emile.

**BREVET SUPERIEUR**

Admissibles :
Toulemonde Lucie, Lelebvre Marie-Madeleine, Dufour Claire, Datin Elisabeth, Lepoutre Françoise, Flipo Marguerite, Dartevelle Anne-Marie, Vibrant Marie-Thérèse, Tiberghien Colette, Delannoy Marie.
Oral, mercredi, à 9 heures.

**BREVET ELEMENTAIRE**

Reçues définitivement :
Bonvarlet Yvonne, Deduecker Fernande, Lipera Agnès, Hondermarck Marie-Thérèse, Maison Marie-Antoinette, Desreumaux Marie-Madeleine, Hubecke Furonne (A.B.), Brepsent Danise, Verschaeve Jeanne-Marie, Cousin Jeanne, Destombes Emilie (A.B.), Fauvarque Marie (A.B.), Liagre Thérèse, Malfait Marguerite (A.B.), Vennin Françoise, Desurmont Christiane, Dassonville Agnès, Browaeys Marcelle, Thillier Suzanne, Ferralie Thérèse, Crombez Marie, Requillart Francine, Eeckman Claire, Leleux Valentine, Delerue Geneviève, Lepoutre Marie, Loucheur Simone (A.B.), Zaborowska Joséphine, Ghesquière Marie-Thérèse, Mahieus Denise (A.B.), Renier Madeleine-Marie, Versaille Louise (A.B.), Degrooote Georges, Pichat Adrienne, Verley Geneviève, Cop Marcelle, Decroix Claire (A.B.), Delas se Marie (A.B.), Boutry Agnès, Coupleux Suzanne, Montagne Geneviève, Anselin Augusta, Honoré Marie-Thérèse, Assemaine Marie-Madeleine, Stiévenart Yvonne (A.B.), Oarette Denise, Dutrieux Thérèse (B.), Delahoutre Françoise, Lefrancois Lucienne, Detue Juliette, Gilbot Noella (B.), Bossut Marie, Leborgne Paulette, Masurs Germaine, Froidure Geneviève (A.B.), Piteux Elisabeth (A.B.), Yon Monique (A.B.), Bernard Antoinette, Vardamme Pauline, Foucard Claude (B.), Mulliez Marthe, Dubruile Elisabeth, Pennet Jacqueline, Watrisant Geneviève, Bossut Jeanne, Lesay Monique (A.B.), Guilleman Agnès (B.), Liagre Geneviève (A.B.), Froidure Mathilde.

**BREVET ELEMENTAIRE**

Admissibles :
Dupire Alice, Delattre Thérèse, Denys Marie-Madeleine, Bonthors Pauline, Hannebique Cécile, Leauffre Marie-Claude, Toulemonde Germaine, Floyart Madeleine, Flipo Madeleine, Leurent Louise, Corman Nelly, Defretin Germaine, Leurent Lucy, Devaux Simonne, Villain Madeleine, Norton Manuella, Leleux Marie, Dupont Françoise, Durieux Céline, Duquesne Marie-Thérèse, Mamez Yvonne, Lespagnol Geneviève, Wamberghe Cécile, Lemaire Marie-Thérèse, Carlier Françoise, Decroix Elisabeth, Dufour Cécile, Prouvost Marguerite.
Oral, mercredi, à 14 heures.

**BREVET ELEMENTAIRE**
**Session des jeunes gens**

Admissibles :
Colliot Alfred, Delattre Michel, Delsinne Roger, Hanus Robert, Bryge Paul, Canu Cornille, Lebaye Pierre, Villette Jean, Bernard Régis, Constant Marcel, Dalle Gilbert, Plouquet Henry, Desmons Edmond, Locquet Emile, Mahieu Charles, Pierreux Robert, Renard Jacques, Delgrange Fernand, Betremieux Léon, Briatte Jean, Combes Pierre, Dutilleul Alcide, Lepretre Alfred, Maes Paul, Muylaert André, Salembier Yves, Thiebaut Albert, Vandeplace Robert, Verrepe René, Willeboin Raymond, Dupont Gérard, Fraen Pierre, Baudin Lionel, Huyghe Jean, Caby Félix, Labens René.
Examen oral au Grand Séminaire, lundi 8 juin, à 14 heures.

ROUBAIX. — Succès scolaires à l'Institut Turgot. — La société de comptabilité de France vient de publier le résultats de l'examen organisé par ses soins pour la délivrance du certificat de teneur de livres.

Sur les 44 candidats admis appartenant à la région de Roubaix-Tourcoing, vingt-trois étaient élèves des cours professionnels commerciaux de l'Institut Turgot, et parmi eux figure le 1er au classement général :

1er Robert Theet ; 3. Jules Prévost ; 6. Alfred Ledru ; 8. Jean Portois ; 9. Fernand Decoil ; 10. Alphonse Parent ; 11. Georges Voitout ; 14. Robert Castelain ; 15. Florimond Sweet ; 16. Jean Filipo ; 17. François Van de Wielle ; 20. Arthur Beaufort ; 20. Louis Bousseyrart ; 25. Raymond Wittoeck ; 28. Charles Vanspaandonck ; 29. Raymond Ponthieu ; 34. Constant Desock ; 37. Robert Loyer ; 38. Marcel Mas ; 39. Gabriel Legrand ; 40. Jean Demoyer ; 41. Henri Acker ; 41. Gustave Vanlerberghe.

TOURCOING. — Succès scolaires à l'Ecole Industrielle et Commerciale. — Nous apprenons avec plaisir le succès obtenu par l'Ecole Industrielle et Commerciale, au dernier concours organisé par la Société de comptabilité de France, pour l'obtention du diplôme de teneur de livre. En effet, sur dix élèves présentés par la dite école, 9 ont été admis : Gaston Bauden, Emile Castro, Raymond Courtin, Jean Declercq, Henri Desrousseaux, Gérard Hinneckens, Jean Lienar, Jacques Nihoul, Fernand Tourneur.

FACULTES CATHOLIQUES DE LILLE. — L'Ecole de hautes études industrielles des Facultés catholiques de Lille organise chaque année en juillet et en octobre, pour les candidats non bacheliers, des examens d'admission à ses trois sections (industrielle générale, Electrotechnique et chimique) ainsi qu'à l'année préparatoire aux deux premières sections.

Le prochain examen aura lieu le samedi 4 juillet 1931. Adresser les inscriptions et demandes de renseignements à M. le Directeur, 13, rue de Toul, Lille.

On peut se procurer des notices et programmes à la conciergerie de l'école.

## TRIBUNAUX

### TRIBUNAL DE LILLE

(4e CHAMBRE)

Présidence de M. Pommerol

Audience du 6 juin 1931

**Accident mortel à Tourcoing.** — Dans la nuit du 1er avril, M. Georges Dewynter, demeurant à Wattrelos, rue de la Potente, qui circulait à bicyclette, fut renversé à l'angle de la rue du Guisnes, et de celle du Collecteur, par une automobile conduite par M. Albert Depraeter, rue du Gaz, à Mouscron. M. Dewynter, qui avait subi une fracture du crâne, succomba des suites de ses blessures à l'hôpital.

L'auteur de l'accident a été condamné à un mois d'emprisonnement et 100 francs d'amende.

La femme de la victime, pour elle-même, a obtenu cent mille francs et une rente annuelle de 3.200 fr.

**Une collision d'automobiles sur le Grand Boulevard.** — Le 23 décembre dernier, dans la soirée, sur le Grand Boulevard de Lille à Tourcoing, une collision s'est produite entre deux automobiles, l'une conduite par M. Gustave Ecrepont, qui venait de la direction de Tourcoing ; l'autre par M. Auguste Thuillier, qui venait de la direction de Lille. Mme Thuillier fut blessée et les deux conducteurs contestent leur responsabilité. M. Thuillier intervient comme partie civile et réclame une somme de 150.000 fr. pour les dégâts survenus à sa voiture et pour le préjudice résultant des blessures subies par Mme Thuillier. Le tribunal mis l'affaire en délibéré. Il rendra son jugement jeudi prochain.

— **Vols de bicyclettes.** — Louis Servais, cimentier, sans domicile fixe, a volé une bicyclette appartenant à M. Picavet ; il a été condamné à dix mois d'emprisonnement.

— Leon Degryse, cabaretier, rue Pierre-de-Roubix, a été condamné à trois mois d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis.

— Joseph Cierot, journalier, à Wasquehal, a été condamné à six mois d'emprisonnement pour vol d'une bicyclette, d'un compas et d'un pantalon de toile.

— **Vol à l'usine.** — François Dutilleul, 44 ans, chiffonnier, à Roubaix, et Paul Happe, 45 ans, également chiffonnier, à Roubaix, ont dérobé 48 kilos de fils de cuivre au préjudice des Etablissements Motte-Bossut. Trois mois d'emprisonnement.

— **Vol domestique.** — Marie-Louise Delaere, 18 ans, femme de chambre, demeurant à Guisnechem, au service de Mme Cau-Lorthiois, a dérobé au préjudice de cette dernière, une somme de 3.000 francs. Avec ces fonds, Marie-Louise Delaere achetait de la lingerie et des vêtements. Elle a été condamnée à six mois d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis.

### COUR D'APPEL DE DOUAI

(4e Chambre)

Audience du samedi 6 juin 1931

— La fraude. — Albert Delerue, 31 ans, manœuvre, sans domicile fixe et Louis Zennevoort, même âge, manœuvre à Roubaix, ont importé à Tourcoing une certaine quantité de tabac belge. Dénoncés au Parquet de Lille, ils avouèrent et furent condamnés, à l'audience du 5 mai 1931, le premier à quinze jours de prison, le second à deux mois de la même peine et solidairement à 1.500 fr. d'amende. La Cour élève à un mois la peine prononcée contre Delerue, confirme celle prononcée contre Zennevoort et maintient l'amende.

— Louis Dupont, 20 ans, mineur, sans domicile fixe, a importé également à Tourcoing 5 kilos de tabac belge. La Cour confirme les peines de deux mois d'emprisonnement et de 500 fr. d'amende prononcées contre lui par le Tribunal correctionnel de Lille, tout en décidant la non-imputation de la détention préventive.

— Pour des faits de même nature à Tourcoing, Edouard Cottin, 42 ans, manœuvre, sans domicile fixe, est condamné deux mois de prison et à 2.000 fr. d'amende. Le Tribunal de Lille avait prononcé contre lui une peine de dix jours d'emprisonnement.

— Toujours pour fraude en douane, mais à Wattrelos cette fois, Georges Moreels, 26 ans, manœuvre, sans domicile fixe, est condamné à deux mois de prison et à 500 francs d'amende, sans imputation de la détention préventive.

— **L'épilogue d'un vol à Roubaix.** — Le 27 avril 1930, à la suite d'une dénonciation, il fut découvert, chez une couturière de Roubaix, une certaine quantité de canettes de laine provenant des Etablissements Lepontre.

L'enquête, qui fut menée par le Commissaire de police du premier arrondissement, permit d'inculper deux Polonais et une Polonaise dont deux furent condamnés par la Cour le 23 octobre 1930 et ont d'ailleurs, depuis, subi leurs peines. Le troisième inculpé, un nommé Antoni Kuswik, âgé de 36 ans, fut condamné par défaut à deux mois d'emprisonnement. Il fit opposition et a comparu hier devant la Cour, assisté de son avocat, Me Vanhoucke.

La Cour, estimant qu'il n'est pas établi que Kuswik, qui avait été inculpé de recel, connaissait l'origine frauduleuse des marchandises qu'il avait reçues, a prononcé son acquittement.

* *

### LES FAUSSES CAPSULES D'EAU MINERALE

Un douanier surprenait dans un sentier voisin de la frontière, à Toniffers, deux hommes portant chacun une valise qui renfermait des capsules pour bouteilles d'eau minérale de la source Willems, capsules reconnues fausses et provenant de la Belgique.

Les individus arrêtés étaient Germain Lesur, de Lys-lez-Lannoy, et son frère François de Roubaix. Ils furent poursuivis pour fraude commerciale, falsification de marques de fabrique et fraude en douane. L'un des frères Lesur avait en effet quelques allumettes belges.

Le tribunal correctionnel de Lille condamne Germain Lesur à un mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende, et François Lesur à un mois sans sursis et 200 francs d'amende.

Germain Lesur se présente seul devant la Cour d'appel, son frère François est défaillant.

Un coup de théâtre se produit au commencement des débats. M. l'avocat-général Vermulien donne lecture d'une lettre de François Lesur reçue le matin même. François avoue les faits qu'il avait nés jusqu'à présent mais il fournit sur son frère des renseignements précis qui renforcent l'inculpation.

Le représentant du ministère public demande à la cour de se montrer plus sévère pour Germain qui pour François. Il requiert les insertions et l'affichage de l'arrêt.

Me Jardel défend Germain Lesur et Me Allaert représente M. Duboequet, partie civile, propriétaire de la source de Willems.

La Cour élève sensiblement les peines infligées par le tribunal de Lille aux frères Lesur et elle enlève le bénéfice du sursis à Germain.

Germain Lesur est condamné à trois mois de prison et 500 francs d'amende fiscale. Il paiera 10.000 francs de dommages-intérêts à M. Duboequet. La Cour ordonne en outre l'insertion de l'arrêt dans quatre journaux et l'affichage.

François Lesur, défaillant, est condamné à deux mois de prison et 200 fr. d'amende.

## Concerts et Spectacles

*Le* JOURNAL DE ROUBAIX *ne garantit pas la moralité des spectacles qui sont annoncés dans ses colonnes à titre d'information.*

**CASINO ET COLISEE DE ROUBAIX ET HIPPODROME DE TOURCOING.** — Excellent à tous égards ce film sonore et parlant, l'« Aviateur », qui obtient au Casino, au Colisée et à l'Hippodrome un très gros succès!

Les auteurs et metteurs en scène de l'« Aviateur » ont compris que le film parlant doit éviter ce qui rappelle avec trop d'insistance le théâtre. Les dithyrambes, les longs dialogues, les discours suivis ne conviennent pas à l'écran; l'immobilité détruit l'illusion. Il ne faut pas que les spectateurs aient le loisir de détailler un personnage. Si le prestidigitateur décompose son tour de cartes et opère au ralenti, son truc est bientôt éventé. Le cinéma est un art d'escamotage; il jongle avec les ombres sans nous laisser le temps de deviner la supercherie. « L'Aviateur » est avant tout un film d'action et l'intrigue sentimentale qu'il déroule — et qui n'est ni prétentieuse ni pleurarde — s'enchevêtre si bien dans le contexte qu'elle ne compromet pas l'équilibre de cette production américaine de conception mais réalisée à la française. C'est d'Amérique, en effet, que nous vient la légende du recordman, bourreau des cœurs. Cette légende, si on nous la conte sérieusement, nous la jugerons puérile, inacceptable pour des esprits qui n'admettent entre les effets et les causes que des relations avouables; au contraire, si on nous la présente à la blague, non comme une fin, mais comme un moyen, comme un ressort comique, si on nous la donne pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour un véritable expédient, nous connaîtrons la règle du jeu et nous pourrons nous amuser. Dans « l'Aviateur » Douglas Fairbanks se livre à toutes sortes d'excentricités, beaucoup moins pour obéir à Jeanne Hebbling que pour nous faire plaisir, beaucoup moins pour faire trembler sa partenaire et obtenir sa main que pour provoquer nos éclats de rire. Tout dans ce film concourt à nous donner une satisfaction complète: Douglas Fairbanks a l'accent américain — on l'aurait à moins — mais c'est voulu et par le sort qui l'a fait naître en Amérique et par le scénariste qui a entendu dépayser son héros pour le rendre plus empoté et partant plus comique. Une sonorisation des plus suggestives donne à la scène du tournoi final, irrésistiblement cocasse, un relief accusé. Il faut renoncer à dénombrer les tours imprévus, les épisodes humoristiques, les malentendus désopilants corsant un thème qui par lui-même suffirait à assurer à ce film de bonne classe la faveur du public.

Mentionnons dans les « Actualités », la procession du Saint-Sang à Bruges, les fêtes de Jeanne d'Arc à Rouen et la procession dansante d'Echternach.

Le Casino de Roubaix et l'Hippodrome de Tourcoing présentent en outre: « Au service du Tsar » et le Colisée: « Le navire des hommes perdus ».

**Passim.**

**TOURCOING. — Concert public.** — Ce dimanche, à 12 heures, square de l'Hôtel-de-Ville, un concert public sera donné par l'Harmonie du Brun-Pain, sous la direction de M. Ducatillon.

En voici le programme :

« Le Cettois », pas redoublé (Ch. Eustace) ; « Au pays lorrain », ouverture, soliste : M. Carrette (G. Balay) ; « Gavotte des Baisers » (F. Popy) ; « Les Huguenots » (Bénédiction des Poignards), soliste : M. Saugrain (Meyerbeer) ; « Les roses chantent », valse lente (F. Popy) ; « La Mort du Cid », marche héroïque (Janin-Jaubert).

— **Patronage de la rue du Rhin.** — Ce dimanche, dans la salle des fêtes, rue du Rhin, 7, sera donnée à nouveau, à 16 heures et à 20 heures, la grande représentation cinématographique dont nous avons publié le programme il y a quelques jours.

Le succès obtenu par la séance de samedi est la meilleure preuve de l'excellence du spectacle et de son intérêt exceptionnel.

### ROUBAIX

**Salle Ste-Cécile** —: Téléphone 199 :— Matinée 3 h. Soirée 8 h. Charles Boyer, Simone Cerdan, Jim Gérald, Maurice Lagrenée dans : BARCAROLLE D'AMOUR, film parlant et chantant français avec le concours de Nini Roussel. — Film muet et actualités. 34217

**LUNA-PARK** —: CINÉ-DANCING :— 136, rue Pierre-de-Roubaix. Pendant la grève, RÉDUCTION DES PRIX. Dimanche Ciné : 2.50. Semaine : 3.50. Ciné-Dancing vestiaire compris, 3 fr. — AU CINÉ : CŒUR D'AIGLE. - MANNEQUIN D'ORIENT. Comique 2 part. — ACTUALITÉS. — Sketh avec surprise. - DANCING à 3 h. 2 orchestres-jazz. 34245d

**60, RUE DECREME** (UNIVERSEL CINÉMA) En première vision à Roubaix : LA BELLE INSURGÉE. Drame cow-boy par Betty Compson, Jack Trévor. — MASCARADE D'AMOUR. Comédie d'aventures avec Carmen Boni. — PATHÉ-REVUE. — COMIQUE. 34244d

**Cinéma Royal Leleu** Rue Lacroix ROUBAIX
SANG-FROID avec Harry Piel. — Le Chien César dans CÉSAR LE JUSTICIER. — LE HÉROS DE L'AIR avec Billy Sullivan. — Prix des places: 1,50, 2,00, 2,50; enfants 1,25.

**Maison des Tramways** 3, Boulevard Strasbourg
Aujourd'hui à 3 h. 30 et à 8 h : LE DIAMANT DU TSAR. Super-comédie dramatique. — LES CONTREBANDIERS DE L'AIR. Gros film d'aventures. — SUR LA SCÈNE : DECOTIGNIES, le gai et spirituel comique populaire. — Matinée lundi à 3 h. 30. — Pendant la grève et à toutes les séances, le prix des places est réduit à 1.50 les premières; 1 fr. les secondes. 34243d

### WATTRELOS

**Cinéma-Bal Jacobs** 236, rue Carnot WATTRELOS
Cette semaine et pendant la grève, le prix des places parterre, sera fixé à 2.50. — Au programme : ELLE VEUT FAIRE DU CINÉMA. Film parlant. — 130 A L'HEURE. Drame d'aventures. — ECLAIR-JOURNAL Sonore et parlant. — CINÉ-DANCING-BAL permanent de 3 à 11 heures.

**CASINO DE ROUBAIX** et à l'
**Hippodrome de Tourcoing**
AUJOURD'HUI : Matinée et Soirée
**L'AVIATEUR**
Film parlant franç. 70 min. de fou-rire
Ivan MOSJOUKINE dans
*AU SERVICE DU TSAR*
Film muet accompagné par l'orchestre

**COLISÉE Tél. 4.86 Rx**
MATINÉE 3 h. 30 — SOIRÉE 20 h.
**Douglas FAIRBANKS Fils**
dans
**L'AVIATEUR**
GRANDE COMÉDIE PARLÉE EN FRANÇAIS
et le
*Navire des hommes perdus*
avec Gaston Modot et Marlène Dietrich
LA SALLE LA PLUS FRAICHE ET LA MIEUX VENTILÉE

**AU FRESNOY**
CINEMA — SKATING
DANCING — JARDINS
Séance permanente de 15 h. à 23 h.
Une grande comédie parlée en français
**L'AVIATEUR**
avec Douglas Fairbanks Junior et Jeanne Helbling
*LA VIE EN ROSE*
Grande comédie musicale et chantante
LES ACTUALITES
SONORES ET PARLANTES
Les SALLES les PLUS SPACIEUSES
Les PLUS BEAUX JARDINS
et les PETITS PONEYS
qui font la joie des enfants

**SPLENDID-CINE** Rue des Anges Tél. 14.40
Matinée à 15 h. — Soirée à 20 h. 15
*LE DÉFENSEUR*
100 % parlant français
avec Louise Lagrange et Marcel Vibert
*LUNE DE MIEL* Comédie comiq.
avec Monty Banks. — ACTUALITÉS

Téléph. 3.81 **OLYMPIA** CINÉ DANCING
Matinée à 3 h. — Soirée à 7 h. 30
*L'AVIATEUR*
100 % parlant avec D. Fairbanks Jun.
*TEL PERE TEL FILS* Drame
*EN DETRESSE* Drame
DANCING 3 à 11 h. Entrée perman.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### A ROUBAIX

**Les processions du Saint-Sacrement**

Comme chaque année, la Fête-Dieu sera célébrée aujourd'hui avec faste. Dans chaque église, on a prévu des cérémonies spéciales avec procession et, sans aucun doute, la grande foule habituelle des fidèles assistera aujourd'hui à ses offices.

**A Saint-Martin.** — Comme l'an passé, la procession du Saint-Sacrement se déroulera dans le magnifique parc de M. Cavrois, boulevard de Paris. Un reposoir a été érigé dans le jardin et tout a été prévu pour donner à cette procession la solennité indispensable. Elle commencera à 16 h.

**A Notre-Dame.** — La solennité de la fête du Très-Saint-Sacrement se déroulera aujourd'hui. Après la grand'messe, première procession de la grande Octave. Le Saint-Sacrement est exposé toute la journée.

**A Saint-Joseph.** — La procession du Saint-Sacrement se déroulera dans l'église, à l'issue de la grand'messe.

**TOURCOING. — Paroisse Saint-Christophe.** — En préparation au Congrès eucharistique de Lille du mois de juillet, un triduum eucharistique sera célébré en l'église Saint-Christophe les 12, 13 et 14 juin prochains.

Vendredi 12 juin: Fête du Sacré-Cœur; messes basses à 5 h., 5 h. 30, 6 h. 30, 7 h. 30, 8 h. 30 et grand'messe à 9 h. 45.

Vêpres solennelles à 15 h.; chapelet à 18 h. 15, suivi à 18 h. 30 du salut solennel avec allocution de M. le chanoine Noël Delattre, supérieur de l'Institution Notre-Dame de Victoires, de Roubaix; procession, consécration au Sacré-Cœur, amende honorable et bénédiction du Saint-Sacrement.

Samedi 13 juin: à 18 h. 15, chapelet; 18 h. 30, sermon par M. le chanoine Delattre et salut chanté par les Scholas paroissiales.

Dimanche 14 juin: à toutes les messes, sermon par M. le chanoine Delattre; à 15 h., vêpres; à 17 h. 45, chapelet. A 18 h., salut solennel de clôture du Triduum; sermon par M. le chanoine Delattre; chants par les scholas paroissiales; grande procession après le salut.

**VENDEVILLE. — Le Triduum en l'honneur de Sainte-Rita, l'« Avocate des causes désespérées ».** — Le Triduum organisé dans la paroisse de Vendeville en l'honneur de sainte Rita, « la sainte des impossibles », fut suivi d'une manière édifiante.

Durant ces trois jours, ce fut un défilé ininterrompu de centaines de pèlerins qui vinrent de toute la région, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique, pour implorer son secours et vénérer ses reliques. Les sermons furent donnés par le R. P. Pierchon, missionnaire diocésain. Le jour de la clôture du Triduum, de nombreuses communions furent distribuées aux diverses messes.

Aux vêpres, après le sermon de circonstance, eut lieu la cérémonie de la bénédiction des roses. Une procession se déroula ensuite dans l'artère principale du village. Des groupes charmants d'enfants portant des roses précédaient et entouraient « une sainte Rita » que représentait une jeune fille de la paroisse et le reliquaire de la sainte.

Au retour à l'église eut lieu la touchante cérémonie de la prière des enfants et de l'offrande des roses à sainte Rita.

Ce pieux cortège avait attiré de nombreux pèlerins venus se recommander à l'« Avocate des causes désespérées ». Puisse-t-elle, du haut du Ciel, sourire à ceux qui lui font confiance et leur obtenir de grâces multiples pour l'âme et le corps.

— On peut se rendre toute l'année en pèlerinage au sanctuaire de sainte Rita à Vendeville. Des prières, notices, litanies, manuels images, médailles, cordons et autres objets pieux se rapportant au culte de la sainte des « causes désespérées » sont toujours à la disposition des pèlerins.

## T. S. F.

Programmes du dimanche 7 juin 1931

RADIO P. T. T. NORD A LILLE. — Au cours de la matinée, diffusions de renseignements colombophiles. Les heures sont données le samedi vers 19 h. 45.

9 heures : Cours de Coupe par Mme Jenny Bailly, directrice de l'Ecole de Coupe de Maubeuge.

9 h. 40 : Musique reproduite.

10 h. 30 : Concert de Musique reproduite organisé par l'Association de Radiophonie du Nord.

12 h. 30 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord avec le concours de Mme Ariette Rucart : Marche russe (Louis Ganne). — Madame la Lune, ouverture (Paul Fucik). — Très précieuse (Gabriel Marie). — Masques et visages (Lacome Ancel). — Légendes du Danube, valse (Julius Haus Gurdine). — Mme Ariette Rucart dans son répertoire. — Phi-Phi, fantaisie sur l'opérette (Christiné). — Boulard et ses filles, fantaisie sur l'opérette (Cuvillier).

20 heures : Le quart d'heure dominical du Sportif.

20 h. 15 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord avec le concours de M. Lucien Vanhée, clarinettiste, prix du Conservatoire de Paris. Intermède en musique reproduite : Ouverture de Comédie Française (Kler Béla). — Chinoiserie (Roger Branza). — Pièce en 4 part (suite) (Grieg). — a) La chanson du Pâtre (Stothart) ; b) J'attends le train du Rêve (Jean Lenoir), par le baryton Grandini. — Duo-Concerto pour clarinette (Weber), soliste : M. Vanhée. — Le Petit Duc, fantaisie tirée de l'Opéra-comique (Lecocq). — Valse des brunes (Louis Ganne). — a) Le temps des cerises (Renauld Clément) ; b) Sans vous (Carry), par les duettistes Richard et Carry). — L'Eau à la bouche (Pares Van Parys). — Songes Roses (Emile Wesly). — Petites musiques (Florent Schmitt). — Symphonie fantastique (Berlioz).

Votre poste deviendra un POSTE-SECTEUR avec l'alimentation totale DESMET. — Suppression complète des PILES et ACCUS. — PRIX : 1.250 francs. 33180

RADIO-PARIS (1.724,1 m.). — 7 h. 45 : Musique enregistrée. — 12 h. : Causerie religieuse par le R. P. Lhande, rédacteur aux Etudes ; « La France missionnaire ; L'Evangile par-dessus les mers ». — 12 h. 30 : Concert de musique d'opéra. — 13 h. 30 : 14 h. 30 : Musique enregistrée. — 14 h. et 16 h. : Disques. — 20 h. : Café-concert : Le clairon fleuri (A. Holmès). — 20 h. 45 : Ouverture de Guillaume Tell. — 21 h. 30 : Reprise du café-concert.

TOUR EIFFEL (1.445,8 m.). — 18 h. 45 : Journal parlé. — 20 h. 30 : Radio-concert.

RADIO-STRASBOURG (345,2 mètres.). — 11 h. 30 : Audition religieuse catholique : Introit de la Fête-Dieu. — Tantum ergo (Fr. Liszt). — Allocution en langue française. — Communion de la Fête-Dieu (chant grégorien). — Grand Dieu (Mendel